

Prévention de la violence électorale et légitimité institutionnelle perçue en Côte d'Ivoire : une analyse qualitative des perceptions préélectorales autour de la présidentielle de 2025

KOUASSI Koffi Evariste

Enseignant-chercheur, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny ; Laboratoire de Recherches Sécurité et Société (LARESS) ; Laboratoire d'Étude et de Prévention de la Délinquance et des Violences (LEPDV), Côte d'Ivoire.

COULIBALY Doppon Ali

Enseignant-chercheur, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny ; Laboratoire de Recherches Sécurité et Société (LARESS), Côte d'Ivoire.

KONE Patrice M'Bétien

Enseignant-chercheur, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny ; Laboratoire d'Étude et de Prévention de la Délinquance et des Violences (LEPDV), Côte d'Ivoire

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.21828957>

Résumé

Cette étude analyse la manière dont la légitimité institutionnelle perçue façonne la crédibilité des mécanismes de prévention de la violence électorale en Côte d'Ivoire autour de l'élection présidentielle de 2025. Elle repose sur une enquête qualitative préélectorale combinant analyse documentaire, entretiens semi-directifs et focus groups auprès de 60 participants recrutés de manière raisonnée à Abidjan, Toumodi, Dabou, Bonoua et Daoukro. Les matériaux, transcrits et anonymisés, ont fait l'objet d'un codage thématique manuel. La documentation postérieure au scrutin est mobilisée uniquement pour contextualiser les perceptions recueillies avant le vote. Quatre mécanismes ressortent de l'analyse : une responsabilité préventive partagée mais insuffisamment coordonnée ; la transformation d'un déficit d'information en soupçon politique ; la fragilisation de l'arbitrage électoral par la défiance envers la Commission électorale indépendante ; et le faible ancrage territorial d'actions souvent ponctuelles. L'étude montre que l'efficacité anticipée de la prévention dépend autant de la justice procédurale perçue, de l'intelligibilité des règles et de l'impartialité attribuée aux institutions que des ressources mobilisées. Elle recommande une transparence vérifiable, une prévention continue, une cartographie dynamique des risques, une coordination multiniveau et un suivi centré sur les changements de confiance et de comportement.

Mots-clés : *violence électorale ; prévention des conflits ; confiance institutionnelle ; légitimité procédurale ; gouvernance électorale ; Côte d'Ivoire.*

Abstract

This study examines how perceived institutional legitimacy shapes the credibility of electoral violence prevention mechanisms in Côte d'Ivoire around the 2025 presidential election. It draws on a pre-electoral qualitative inquiry combining documentary analysis, semi-structured interviews and focus groups with 60 purposively selected participants in Abidjan, Toumodi, Dabou, Bonoua and Daoukro. The material was transcribed, anonymised and analysed through manual thematic coding. Post-election documentation is used solely to contextualise perceptions

collected before the vote. Four mechanisms emerge: shared but insufficiently coordinated preventive responsibility; the conversion of information gaps into political suspicion; weakened electoral arbitration resulting from distrust in the Independent Electoral Commission; and the limited territorial anchoring of often short-term initiatives. The findings show that the anticipated effectiveness of prevention depends as much on perceived procedural fairness, intelligible rules and attributed institutional impartiality as on formal arrangements and resources. The article recommends verifiable transparency, continuous prevention, dynamic risk mapping, multi-level coordination, and monitoring focused on changes in trust and behaviour.

Keywords: *electoral violence; conflict prevention; institutional trust; procedural legitimacy; electoral governance; Côte d'Ivoire.*

Introduction

Les élections sont censées organiser la compétition politique sans violence. Cette fonction ne repose pourtant pas sur le seul respect du calendrier ou sur la tenue matérielle du vote. Elle dépend aussi de la confiance accordée aux règles, aux institutions qui les appliquent et aux voies de recours. Lorsqu'une partie des acteurs doute de l'impartialité de l'arbitre, une décision juridiquement régulière peut rester socialement contestée et transformer la controverse en confrontation.

La violence électorale désigne les actes ou menaces de coercition liés au processus électoral. Elle peut survenir avant, pendant ou après le scrutin et prendre des formes physiques, verbales, matérielles, symboliques ou numériques. Elle vise notamment à intimider, démobiliser, perturber le vote, contester les résultats ou modifier par la force les rapports de pouvoir. Elle doit ainsi être comprise comme un processus stratégique et relationnel, et non comme une explosion spontanée (Höglund, 2009 ; Birch, Daxecker et Höglund, 2020).

En Côte d'Ivoire, les perceptions du risque électoral restent marquées par la crise postélectorale de 2010-2011, les violences entourant la présidentielle de 2020 et les controverses récurrentes sur l'inclusivité de la compétition, l'éligibilité, la liste électorale et l'impartialité des institutions. Ces héritages ne rendent pas la violence inévitable, mais ils influencent la manière dont les citoyens et les organisations interprètent les décisions présentes et reçoivent les appels à l'apaisement (Akindès, 2011 ; Zounmenou et Lamin, 2011 ; Human Rights Watch, 2020).

À titre de contextualisation postérieure à l'enquête, l'élection présidentielle s'est tenue le 25 octobre 2025 et les résultats définitifs ont été proclamés par le Conseil constitutionnel le 4 novembre 2025. La déclaration préliminaire conjointe de la CEDEAO et de l'Union africaine a fait état d'opérations globalement calmes dans la plupart des lieux observés, tout en relevant des perturbations localisées et des difficultés logistiques. Cette coexistence invite à éviter deux lectures simplificatrices : celle d'un processus entièrement pacifié et celle d'un scrutin uniformément violent. Elle confirme surtout la nécessité d'articuler les niveaux national et local dans l'analyse de la prévention.

Les entretiens et focus groups ayant été réalisés avant le vote, cette recherche n'évalue pas rétrospectivement l'efficacité opérationnelle des dispositifs déployés pendant le scrutin. Elle documente des perceptions, des anticipations et les critères à partir desquels les acteurs jugeaient ces dispositifs crédibles ou non. Les sources postélectorales servent uniquement à replacer ces discours dans leur environnement institutionnel ; elles ne valident pas causalement les anticipations exprimées.

La question centrale est la suivante : comment les perceptions de justice procédurale, d'impartialité, de transparence et d'ancrage territorial influencent-elles la crédibilité attribuée aux mécanismes de prévention de la violence électorale en Côte d'Ivoire ? L'hypothèse analytique est prudente : les dispositifs sont plus susceptibles d'être reconnus comme préventifs lorsque leurs procédures sont compréhensibles, leurs promoteurs jugés impartiaux, leurs interventions continues et leur présence adaptée aux réalités locales.

L'étude apporte trois contributions. Elle analyse d'abord les conditions sociales de réception des dispositifs, au-delà de leur simple existence. Elle relie ensuite gouvernance électorale, légitimité institutionnelle et territorialisation de la prévention. Enfin, elle formule des recommandations opérationnelles associant responsables, temporalités et indicateurs de suivi.

1. Cadre conceptuel et analytique

1.1. Violence électorale et gouvernance du scrutin

La violence électorale regroupe les actes ou menaces de coercition destinés à influencer le processus, ses acteurs ou ses résultats (Fischer, 2002 ; Höglund, 2009). Elle peut être instrumentale — pour démobiliser un adversaire,

contrôler un territoire ou délégitimer le scrutin — ou réactive, lorsqu'un incident, une rumeur ou un sentiment d'injustice déclenche une mobilisation. Ces logiques peuvent se combiner, notamment lorsque des tensions locales sont reprises dans des récits partisans nationaux (Bratton, 2008 ; Fjelde et Höglund, 2016). La gouvernance électorale concerne à la fois la production des règles, leur mise en œuvre et le règlement des différends (Mozaffar et Schedler, 2002). La prévention ne peut donc se limiter à la sécurisation des bureaux de vote : elle doit aussi agir sur l'intimidation, les discours de haine, les rumeurs, la destruction de matériel et les anticipations de fraude.

1.2. Intégrité, confiance et justice procédurale

L'intégrité électorale renvoie au respect du pluralisme, de l'égalité politique, de la transparence et de l'impartialité. Les irrégularités établies peuvent fragiliser la confiance, mais les perceptions d'irrégularité produisent également des effets lorsqu'elles sont relayées par des acteurs jugés crédibles (Birch, 2011 ; Norris, 2014). Les administrations électorales doivent donc conjuguer indépendance juridique, professionnalisme, efficacité et capacité d'explication (Catt et al., 2014). Dans cette étude, la légitimité désigne la reconnaissance de l'autorité de l'institution, tandis que la confiance renvoie à l'anticipation qu'elle agira de manière compétente et prévisible. La justice procédurale relie ces deux dimensions : les décisions sont davantage acceptées lorsque les procédures paraissent impartiales, cohérentes, respectueuses et ouvertes au recours (Tyler, 2006 ; Grimes, 2006). Appliqué à la prévention électorale, ce mécanisme suggère que les messages d'apaisement gagnent en crédibilité lorsque les institutions démontrent leur neutralité et expliquent clairement leurs décisions.

1.3. Prévention multiniveau et territorialisation

La prévention durable combine des mesures institutionnelles, sécuritaires et relationnelles mises en œuvre avant l'escalade (Lund, 1996 ; Ramsbotham, Woodhouse et Miall, 2016). Dans le domaine électoral, elle implique les institutions nationales, les services déconcentrés, les forces de sécurité, les partis, les médias, la société civile et les communautés (Koko, 2013). Son efficacité dépend de la circulation de l'information, de la détection des signaux faibles et de la capacité à adapter les interventions aux réalités locales. La territorialisation consiste précisément à ajuster les diagnostics, les langues, les relais, les canaux et les temporalités aux caractéristiques des localités, sans renoncer à un cadre national commun. Les initiatives communautaires conduites en Côte d'Ivoire soulignent l'intérêt de cette lecture fine des facteurs locaux de vulnérabilité et de stabilité (Interpeace, Indigo Côte d'Ivoire et SeeD, 2025).

1.4. Modèle analytique de l'étude

Le modèle retient une chaîne simple. Les règles, les décisions et les recours produits par la gouvernance électorale sont évalués par les acteurs à partir de leur impartialité, de leur cohérence, de leur transparence et de leur intelligibilité. Ces évaluations nourrissent la confiance ou la défiance, puis renforcent ou affaiblissent la légitimité attribuée aux institutions. Cette légitimité influence enfin la réception des dispositifs de prévention : adhésion aux appels au calme, recours aux procédures, coopération avec les forces de sécurité, participation aux dialogues et résistance aux rumeurs. L'ancrage territorial et la coordination entre acteurs modèrent l'ensemble de cette relation.

Dimension	Question analytique	Indicateurs qualitatifs
Gouvernance électorale	Les règles, leur application et les recours sont-ils compris et jugés cohérents ?	Clarté des procédures ; accès à l'information ; prévisibilité ; existence de recours.
Justice procédurale perçue	Les institutions sont-elles considérées comme impartiales et équitables ?	Neutralité attribuée ; égalité de traitement ; qualité des explications ; respect des acteurs.
Confiance et légitimité	Les acteurs reconnaissent-ils l'autorité de l'arbitre électoral ?	Acceptation possible d'une décision défavorable ; recours légal ; soupçon de partialité.
Territorialisation	Les actions atteignent-elles les groupes et zones réellement exposés ?	Présence locale ; langues ; acteurs-relais ; ciblage des jeunes et quartiers à risque.
Coordination	Les interventions forment-elles un système cohérent ?	Partage d'information ; complémentarité ; alerte précoce ; suivi commun.

2. Méthodologie

2.1. Dessin de recherche et délimitation temporelle

L'étude adopte une démarche qualitative à visée compréhensive. Ce choix permet d'examiner des perceptions d'impartialité, des expériences institutionnelles et des critères de crédibilité, sans chercher à estimer la proportion de la population ivoirienne partageant chaque opinion. L'objectif est d'identifier des mécanismes de sens, des convergences et des divergences entre catégories d'acteurs.

Le dispositif combine analyse documentaire, entretiens semi-directifs et focus groups. Les données principales ont été recueillies pendant la période préélectorale de 2025. Une mise à jour documentaire postérieure au 25 octobre 2025 — notamment la décision de proclamation des résultats et la déclaration préliminaire CEDEAO-Union africaine — est utilisée uniquement pour contextualiser le scrutin. Elle n'est pas intégrée au corpus d'entretiens et ne permet pas de conclure que les anticipations recueillies se sont réalisées.

Cette délimitation réduit le risque de relire les discours préélectoraux à la lumière d'événements survenus ensuite. Les résultats sont donc présentés comme des perceptions situées et des mécanismes plausibles, non comme une démonstration causale de l'efficacité ou de l'échec des dispositifs.

2.2. Sites, population et stratégie d'échantillonnage

L'enquête a été menée à Abidjan, Toumodi, Dabou, Bonoua et Daoukro. Ces sites ont été choisis afin de diversifier les contextes urbains, périurbains et locaux ainsi que les expériences de mobilisation politique. Ce choix ne vise pas la représentativité géographique du pays, mais la comparaison de configurations contrastées.

Les 60 participants ont été recrutés de manière raisonnée en fonction de leur implication dans la prévention, la sécurisation, l'information, la mobilisation politique, la médiation ou la vie communautaire. L'échantillon réunit des représentants de la société civile, des partis politiques, des forces de sécurité, des médias, des autorités communautaires ou religieuses, des jeunes et femmes leaders ainsi que des partenaires techniques ou observateurs.

La répartition de 12 participants par localité relève d'une stratégie de diversification contrôlée et non d'une logique de généralisation statistique. Le matériau est interprété à partir de la récurrence des thèmes, de leur présence dans plusieurs catégories d'acteurs et de l'existence de positions contrastées, sans conversion artificielle en pourcentages.

Catégorie d'acteurs	Abidjan	Toumodi	Dabou	Bonoua	Daoukro	Total
Société civile / ONG	3	2	2	2	1	10
Partis politiques	2	1	2	1	2	8
Forces de sécurité	2	1	2	1	2	8
Médias / journalistes	3	1	1	1	2	8
Leaders communautaires / religieux	1	3	2	2	2	10
Jeunes et femmes leaders	1	2	2	3	0	8
Partenaires techniques / observateurs	0	2	1	2	3	8
Total	12	12	12	12	12	60

2.3. Collecte des données

Le guide de collecte couvrait quatre axes : les formes de violence électorale ; les dispositifs de prévention connus ou expérimentés ; les facteurs limitant leur crédibilité ou leur portée ; et les pistes d'amélioration. Les entretiens

ont permis d'approfondir les expériences individuelles, tandis que les focus groups ont fait apparaître les accords, les désaccords et les normes collectives entourant la prévention.

L'analyse documentaire a porté sur des travaux scientifiques, des rapports institutionnels et des documents relatifs à la gouvernance électorale, aux crises ivoiriennes et aux initiatives de prévention. Les sources n'ont pas été traitées comme équivalentes : les décisions officielles établissent des faits juridiques, les rapports d'observation décrivent les sites couverts, et les entretiens renseignent les perceptions des acteurs.

2.4. Traitement et analyse thématique

Les matériaux ont été transcrits, anonymisés et soumis à une analyse thématique manuelle inspirée de Braun et Clarke (2006). Une première grille déductive portait sur la prévention, la sécurité, la transparence, la confiance, la légitimité, l'information, la médiation, la territorialisation et la coordination. Une seconde lecture a fait émerger des thèmes plus inductifs, notamment la distance entre les ateliers urbains et les lieux de mobilisation, le caractère ponctuel des interventions, la difficulté à comprendre les communiqués institutionnels et l'importance accordée à l'équilibre visible des interventions sécuritaires.

L'analyse a suivi quatre étapes : repérage des unités de sens, regroupement en sous-thèmes, comparaison entre catégories d'acteurs et localités, puis recherche de cas contrastés. Les citations ont été retenues lorsqu'elles éclairaient un mécanisme récurrent ou une divergence significative. Pour améliorer la lisibilité sans uniformiser les voix, les extraits ont été légèrement édités : les hésitations et répétitions sans portée analytique ont été retirées, tandis que le niveau de langue et certaines tournures du français ivoirien ont été conservés ou restitués avec mesure. Il s'agit donc de restitutions éditoriales fidèles au contenu des propos, et non de transcriptions phonétiques intégrales.

La crédibilité de l'interprétation repose sur la triangulation des techniques, la diversité de l'échantillon, la distinction entre perceptions et faits documentés, ainsi que sur la transparence du passage des données aux thèmes. Les citations illustrent des raisonnements ; elles ne constituent pas une mesure de fréquence statistique.

2.5. Considérations éthiques et limites

Le sujet pouvant exposer les participants à une stigmatisation politique, l'anonymat a été préservé. Les citations sont attribuées uniquement par catégorie d'acteur, localité et année. Les critiques adressées aux institutions ou aux partis sont présentées comme des perceptions situées, sauf lorsqu'une source documentaire explicitement citée les corrobore.

L'étude présente quatre limites. L'échantillonnage raisonné ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble de la population. Les discours peuvent être influencés par les appartenances et les intérêts des participants. Les données principales, recueillies avant le scrutin, n'évaluent pas directement les effets des dispositifs pendant ou après le vote. Enfin, la diversité des catégories d'acteurs élargit les points de vue, mais limite la profondeur consacrée à chacune. Les résultats identifient donc des mécanismes de crédibilité et de vulnérabilité, non des proportions nationales ni des relations causales.

3. Résultats

3.1. Une responsabilité partagée, mais une chaîne préventive fragmentée

La prévention est d'abord décrite comme une responsabilité collective. L'État et les forces de sécurité protègent les personnes, les bureaux et le matériel ; la CEI administre et explique le processus ; les partis encadrent leurs militants ; les médias vérifient l'information ; la société civile et les leaders locaux sensibilisent, alertent et assurent la médiation ; les partenaires internationaux apportent observation, expertise et soutien.

Cette pluralité est jugée nécessaire, mais elle fragmente la chaîne préventive. Chaque acteur peut considérer avoir rempli sa mission sans qu'un dispositif commun vérifie la couverture des zones à risque, l'atteinte des groupes réellement mobilisables ou la circulation des alertes. La prévention ressemble alors davantage à une juxtaposition d'initiatives qu'à un système reliant diagnostic, action, suivi et correction.

La position des forces de sécurité est plus ambivalente. Leur présence rassure lorsqu'elle protège les citoyens et garantit la continuité du vote ; elle suscite au contraire de la méfiance lorsqu'une intervention paraît déséquilibrée. L'étude n'établit pas une partialité générale. Elle montre plutôt que la confiance dépend fortement des signes visibles d'égalité de traitement.

« Nous, notre rôle, c'est de sécuriser tout le monde. On n'est pas là pour un camp. Mais sur le terrain, les gens regardent nos gestes. Dès qu'ils ont l'impression qu'on intervient plus d'un côté que de l'autre, la confiance tombe rapidement. »

Responsable sécuritaire, Abidjan, 2025

Les acteurs de la société civile définissent leur rôle par la proximité et la désescalade. Une médiation locale peut empêcher qu'un différend de quartier prenne une dimension politique plus large. Plusieurs participants regrettent toutefois que les formations touchent surtout les organisations déjà reconnues, alors que les groupes éloignés des réseaux institutionnels restent moins accessibles.

« On met les jeunes, les femmes et les responsables religieux ensemble, puis on parle vrai sur les risques. Ce n'est pas quelque chose qui fait beaucoup de bruit, mais souvent, ça empêche qu'un petit problème du quartier devienne une vraie bagarre. »

Responsable d'ONG de jeunesse, Abidjan, 2025

Les partis politiques disposent, selon les enquêtés, d'une double capacité. Ils peuvent prévenir la violence par la discipline militante, la modération du discours et le recours aux voies légales ; ils peuvent aussi accroître les tensions lorsque les consignes sont ambiguës ou que les bases sont peu encadrées. Une charte de non-violence n'est donc crédible que si elle devient une consigne concrète, assortie de mécanismes internes de suivi.

« Signer la charte, c'est bon. Mais si, en bas, les militants n'ont pas reçu le message, surtout les jeunes des quartiers, ça reste seulement sur papier. »

Responsable local de parti, Daoukro, 2025

3.2. Le déficit de transparence perçu : de l'incertitude technique au soupçon politique

Le deuxième résultat décrit le passage d'un manque d'information à un soupçon politique. Les participants évoquent la liste électorale, le calendrier, les décisions institutionnelles et les voies de recours. Leur critique porte moins sur une règle précise que sur l'absence d'explications accessibles. Lorsque la communication est tardive, très juridique ou réservée aux initiés, les citoyens se tournent vers leurs réseaux partisans et numériques.

La transparence ne se réduit donc pas à publier un document. Elle suppose d'expliquer ce qui change, pourquoi, sur quelle base, avec quels contrôles et quels recours. Sans cette mise en intelligibilité, plusieurs versions concurrentes circulent sans qu'un mécanisme de vérification soit reconnu par tous.

Ces perceptions ne prouvent pas une manipulation effective des procédures. Elles montrent néanmoins qu'une information insuffisamment contextualisée peut-être transformée en indice supposé de fraude par des relais politiques, communautaires ou numériques.

« On nous dit que tout le monde est traité de la même façon. Mais, sur le terrain, les populations ne voient pas toujours ça comme ça. Quand certaines interventions les étonnent, elles commencent à se demander si la règle est vraiment là même pour tous. »

Acteur de la société civile, Dabou, 2025

« Beaucoup de jeunes ne savent pas vraiment comment on corrige la liste électorale. Quand on ne vient pas expliquer simplement, chacun va écouter son camp. Après, les soupçons commencent à monter. »

Responsable de jeunesse, Bonoua, 2025

Le mécanisme observé suit quatre étapes : une information absente ou difficile d'accès ; une interprétation partisane ; sa diffusion dans les réseaux de proximité ; puis l'anticipation d'une injustice. Dans ce contexte, un appel à la paix peut être reçu comme une invitation à accepter passivement le processus. La transparence devient préventive lorsqu'elle est régulière, vérifiable, accessible et ouverte à la contradiction.

3.3. La défiance envers la CEI et la fragilité de l'arbitrage reconnu

Le troisième thème concerne la CEI comme figure centrale de l'arbitrage électoral. La confiance qui lui est accordée dépend de sa composition, de son histoire, de sa communication et de l'autonomie qui lui est attribuée. L'enjeu n'est donc pas seulement la conformité juridique d'une décision, mais la reconnaissance de l'institution comme arbitre légitime.

Plusieurs participants décrivent une présomption négative : lorsqu'une institution est déjà soupçonnée, une décision favorable à un camp confirme le soupçon, tandis qu'une décision équilibrée peut être interprétée comme une opération de communication. Les informations nouvelles sont alors filtrées par les croyances antérieures, ce qui rend la confiance difficile à restaurer.

Le manque de pédagogie électorale renforce cette dynamique. Un communiqué peut être exact sans être compris. Les enquêtés demandent surtout des réponses claires sur les modifications de la liste, les voies de recours, les critères de décision et les étapes de proclamation des résultats.

« Le problème, ce n'est pas seulement ce que la CEI fait. C'est aussi tout ce que les gens pensent qu'elle peut faire derrière. Quand la confiance est déjà gâtée, même si la décision est bonne, on va encore discuter ça. »

Militant politique, Daoukro, 2025

« Les communiqués existent, mais ils sont souvent faits pour ceux qui connaissent déjà le système. Le citoyen ordinaire veut qu'on lui dise, dans un langage simple, ce qui a changé, pourquoi, et où il peut faire son recours. »

Journaliste, Abidjan, 2025

La défiance n'est toutefois pas uniforme. Elle va de la simple demande de clarification au rejet de l'autorité institutionnelle. Cette gradation importe pour l'action publique : un déficit d'information, une expérience d'injustice et une opposition stratégique à l'institution ne peuvent recevoir la même réponse.

3.4. Des campagnes utiles mais ponctuelles, urbaines et socialement sélectives

Le quatrième résultat met en évidence l'écart entre l'existence des campagnes de sensibilisation et leur capacité à atteindre les lieux où les tensions se construisent. Les ateliers, chartes, émissions et dialogues sont généralement jugés utiles. Les critiques concernent surtout leur durée, leur concentration géographique et la sélection des participants.

Plusieurs enquêtés décrivent une prévention activée tardivement, à l'approche du scrutin. Cette logique événementielle laisse peu de temps pour modifier les représentations, consolider des mécanismes de médiation et mesurer les changements. Certaines initiatives s'arrêtent précisément lorsque les tensions postélectorales peuvent augmenter, donnant l'image d'une campagne de communication plutôt que d'une politique continue.

La concentration des activités dans les centres urbains constitue une autre limite. Les ateliers réunissent souvent des responsables déjà sensibilisés, tandis que les jeunes moins intégrés aux organisations, les quartiers périphériques, certains villages et les réseaux informels restent moins atteints. Les messages standardisés sont également moins appropriés lorsqu'ils ignorent les langues, les autorités reconnues et les réalités locales.

« Les séminaires-là se font souvent en ville, avec pratiquement les mêmes personnes. Mais dans les villages et les quartiers où ça peut chauffer rapidement, beaucoup de gens ne voient même pas ces messages. »

Jeune leader communautaire, Toumodi, 2025

« On entend qu'ils font la sensibilisation à Abidjan. Mais ici, les gens veulent qu'on vienne s'asseoir avec nous, parler dans notre langue, avec les chefs et les jeunes. Sinon, chacun garde sa peur dans son cœur. »

Agriculteur, Bonoua, 2025

« Ceux qu'on invite aux ateliers-là ne sont pas toujours ceux qui peuvent chauffer le quartier. Il faut aussi aller vers les jeunes qu'on ne voit pas dans les réunions, pas seulement appeler les responsables qu'on connaît déjà. »

Membre d'une organisation de jeunesse, Dabou, 2025

« On vient nous parler aujourd'hui, puis après, on ne voit plus personne. Pourtant, ce n'est pas parce qu'on a fait une réunion que les problèmes sont finis. »

Commerçante, Toumodi, 2025

Ces propos dessinent une conception relationnelle de la prévention. Les changements de comportement exigent des contacts répétés, des relais crédibles et un suivi dans le temps. La couverture ne devrait donc pas être mesurée

uniquement par le nombre d'ateliers ou de participants, mais aussi par la diversité des groupes touchés, la présence dans les zones à risque, la compréhension des messages et la capacité locale à réagir à une alerte.

3.5. Synthèse des mécanismes identifiés

Mécanisme	Manifestations dans le corpus	Effet préventif probable
Fragmentation de la responsabilité	Multiplicité d'acteurs ; faible articulation ; chartes peu relayées aux bases.	Risque de doublons, de zones non couvertes et d'absence de redevabilité.
Opacité perçue	Procédures difficiles à comprendre ; informations tardives ou techniques.	Rumeurs, interprétations partisans et anticipation de fraude.
Défiance envers l'arbitre	Soupçons sur la neutralité ; présomption négative ; communication peu accessible.	Affaiblissement du recours institutionnel et contestation anticipée.
Faible territorialisation	Ateliers urbains ; mêmes participants ; faible continuité ; langues peu adaptées.	Faible atteinte des groupes exposés et absence de transformation durable.
Neutralité sécuritaire visible	Importance accordée à l'équilibre des interventions.	Coopération accrue si impartialité perçue ; défiance rapide en cas d'asymétrie apparente.

4. Discussion

4.1. Légitimité procédurale et transparence vérifiable

Le principal apport de l'étude est de montrer que la prévention ne se résume ni au nombre de forces déployées, ni aux ateliers organisés, ni aux chartes signées. Ces éléments décrivent une capacité formelle ; leur portée dépend de la manière dont les publics évaluent les procédures et les acteurs qui les portent. Une médiation limitée mais conduite par un acteur local crédible peut ainsi être mieux reçue qu'une vaste campagne promue par une institution soupçonnée de partialité.

Ce résultat rejoint les travaux sur la justice procédurale : l'acceptation d'une décision défavorable augmente lorsque la procédure paraît équitable, respectueuse et explicable (Tyler, 2006 ; Grimes, 2006). Dans le contexte électoral ivoirien, l'impartialité perçue fonctionne donc comme une ressource préventive, car elle rend plus probable le recours aux mécanismes juridiques plutôt qu'à la confrontation. Les données ne permettent toutefois pas de conclure à une crise généralisée de légitimité ; elles montrent une confiance contestée et inégalement distribuée selon les acteurs.

Les résultats précisent également ce que signifie la transparence. Publier ne suffit pas : il faut permettre la vérification et la compréhension. Une transparence préventive associe l'annonce anticipée des procédures, la traçabilité des modifications, une explication accessible, des voies de questionnement et de recours, ainsi qu'une réponse documentée aux controverses. Lorsque l'information officielle ne répond pas aux interrogations ordinaires, les récits partisans occupent l'espace explicatif et rendent les rumeurs plus plausibles (Birch, 2011 ; Norris, 2014).

4.2. Territorialisation, coordination et neutralité sécuritaire

La territorialisation améliore la pertinence des interventions, mais elle ne doit pas produire une nouvelle dispersion. Une politique cohérente combine un cadre national — principes, procédures d'alerte, droits, obligations et indicateurs — avec une adaptation locale des langues, des relais, des lieux, des horaires et des publics prioritaires. Cette articulation répond directement au constat d'ateliers urbains, ponctuels et souvent concentrés sur les mêmes bénéficiaires.

L'attention portée aux jeunes, aux quartiers périphériques et aux zones rurales ne doit pas conduire à présenter la jeunesse comme naturellement violente. Les jeunes peuvent aussi devenir médiateurs, producteurs d'information et relais de prévention. L'enjeu tient davantage aux conditions de mobilisation : dépendance économique, réseaux partisans, exposition aux discours polarisants et faiblesse des espaces de participation pacifique. De même, la légitimité d'un relais communautaire doit être vérifiée par la pluralité des groupes représentés et sa capacité à dialoguer au-delà d'un camp.

La sécurisation présente enfin une ambivalence comparable. Le déploiement des forces protège les électeurs et le matériel, mais il peut devenir un facteur de polarisation lorsqu'il paraît disproportionné ou asymétrique. La neutralité doit donc être observable : consignes publiques, formation aux droits électoraux, identification des unités, mécanismes de plainte et publication d'informations agrégées sur les incidents. La prévention dépend ici autant de la retenue et de la redevabilité que de la présence physique.

4.3. Portée des résultats et contexte postélectoral

Les sources postérieures au scrutin ne valident pas causalement les perceptions préélectorales. Elles montrent seulement qu'un déroulement national globalement calme peut coexister avec des incidents et des vulnérabilités localisées. Cette coexistence renforce l'intérêt d'une évaluation multiniveau associant la nature et la localisation des incidents, la confiance dans les institutions, la couverture des actions, les délais de réaction, l'usage des recours et la perception de la neutralité sécuritaire.

La légitimité institutionnelle n'est pas l'unique facteur susceptible d'expliquer la violence. Les stratégies des élites, les rivalités partisans, les conflits fonciers, les tensions communautaires, la précarité et les opportunités de mobilisation jouent également un rôle. L'étude soutient plus modestement que la légitimité agit comme un mécanisme transversal : elle influence la manière dont ces tensions sont interprétées et le choix entre recours institutionnel et confrontation.

La contribution est donc analytique plutôt que causale. La chaîne proposée — justice procédurale, confiance, reconnaissance de l'arbitre et réception des mesures de prévention — devra être testée par une enquête mixte combinant mesure de la confiance, géolocalisation des incidents, données de couverture des programmes et entretiens postélectoraux.

5. Recommandations opérationnelles

Les recommandations découlent directement des mécanismes identifiés. Elles associent une action, un responsable, un horizon et des indicateurs de suivi. Elles distinguent les controverses qui appellent des réformes institutionnelles de celles qui relèvent principalement d'un déficit d'information, de coordination ou de présence locale.

Axe	Actions prioritaires	Responsables / horizon	Indicateurs de suivi
1. Transparence vérifiable	Publier un calendrier détaillé ; documenter les modifications ; diffuser des fiches simplifiées ; organiser des sessions publiques de questions-réponses ; rendre visibles les voies de recours.	CEI, Conseil constitutionnel, médias publics ; continu, intensification 18 mois avant le scrutin.	Délais de publication ; nombre de localités couvertes ; taux de compréhension mesuré ; délai moyen de réponse aux demandes.
2. Cartographie dynamique des risques	Mettre à jour les zones sensibles à partir d'incidents, rumeurs, conflits locaux et vulnérabilités ; associer données institutionnelles et alertes communautaires.	Ministère de l'Intérieur, CEI, société civile, chercheurs ; mise à jour trimestrielle puis mensuelle.	Carte actualisée ; nombre d'alertes vérifiées ; délai de traitement ; proportion d'actions ciblées sur zones prioritaires.

Axe	Actions prioritaires	Responsables / horizon	Indicateurs de suivi
3. Prévention territorialisée	Déployer des équipes mobiles ; utiliser les langues pertinentes ; travailler avec radios communautaires, transporteurs, marchés, associations de jeunes et femmes ; varier les bénéficiaires.	Collectivités, ONG, leaders locaux, partis ; cycle permanent.	Diversité des participants ; couverture rurale/périurbaine ; répétition des contacts ; évolution des connaissances et attitudes.
4. Encadrement partisan	Transformer les chartes en règles internes ; former les responsables locaux ; prévoir des sanctions en cas de discours haineux ; créer des cellules de désescalade interpartis.	Partis politiques, plateformes de dialogue ; avant et pendant le cycle.	Part des structures locales formées ; incidents disciplinaires traités ; dialogues organisés ; engagements publics suivis.
5. Intégrité de l'information	Créer un protocole commun de vérification ; publier rapidement les données contestées ; former journalistes et influenceurs ; surveiller les rumeurs sans criminaliser la critique légitime.	CEI, régulateurs, médias, fact-checkers ; continu.	Temps de réponse ; portée des rectifications ; nombre de contenus vérifiés ; confiance dans les sources officielles.
6. Neutralité sécuritaire visible	Publier la doctrine d'intervention ; former aux droits et à la désescalade ; assurer traçabilité des interventions ; offrir un mécanisme de plainte accessible.	Forces de sécurité, CNDH, parquet ; formation annuelle et dispositif électoral.	Agents formés ; plaintes enregistrées et traitées ; incidents avec usage de force ; perception d'impartialité.
7. Coordination et évaluation	Créer un cadre permanent réunissant institutions, partis, société civile, médias et leaders ; adopter un tableau de bord commun ; financer une évaluation indépendante.	Primature/Ministère compétent, CEI, partenaires ; permanent.	Réunions tenues ; partage d'alertes ; doublons évités ; rapport d'évaluation publié ; recommandations mises en œuvre.

5.1. Priorité 1 : restaurer la crédibilité par la preuve procédurale

La priorité n'est pas une campagne d'image, mais la production de preuves procédurales accessibles : calendriers stables, versions comparées des règles, explications sur les corrections, réponses aux questions récurrentes et consultation régulière des partis et de la société civile. Les commissions locales doivent disposer de supports cohérents, tout en conservant une capacité d'adaptation linguistique.

5.2. Priorité 2 : passer d'activités ponctuelles à un cycle permanent

La prévention doit commencer bien avant la campagne, s'intensifier pendant le scrutin et se poursuivre après la proclamation. Un cycle cohérent relie diagnostic local, formation des relais, médiation, campagnes ciblées, alerte, intervention rapide et évaluation. Cette continuité permet de corriger les actions au lieu de répéter des ateliers isolés.

5.3. Priorité 3 : mesurer les changements, pas seulement les activités

Le suivi doit mesurer davantage que le nombre d'ateliers, de participants ou d'affiches. Les indicateurs les plus utiles concernent la compréhension des procédures, la connaissance des recours, la confiance différenciée dans les institutions, la vérification des rumeurs, la perception de l'impartialité des forces et la capacité locale à désamorcer un incident. Une mesure de référence et une mesure de suivi rendent l'attribution des changements plus prudente.

Conclusion

Cette étude montre que la crédibilité de la prévention électorale dépend autant de la coordination des acteurs que de la confiance accordée aux procédures. Les 60 participants interrogés dans cinq localités décrivent une responsabilité partagée, mais fragmentée, et identifient quatre vulnérabilités récurrentes : l'opacité perçue, la défiance envers l'arbitre électoral, le caractère ponctuel des actions et leur faible ancrage territorial.

Le résultat central est simple : une mesure de prévention ne se réduit pas à ce que l'institution met en place ; elle dépend aussi de ce que les publics comprennent, observent et jugent crédible. La neutralité doit être visible, la transparence intelligible, les recours accessibles et les interventions adaptées aux contextes locaux. La légitimité sociale ne remplace pas la légalité, mais elle aide la légalité à produire de l'acceptation et à orienter les contestations vers des voies non violentes.

L'étude ne démontre ni une crise générale de légitimité ni un lien causal entre la défiance et les incidents de 2025. Elle identifie plutôt les mécanismes par lesquels une confiance fragile peut affaiblir les messages d'apaisement et la coopération avec les dispositifs institutionnels. Pour l'action publique, la prévention doit être conçue comme un système continu de gouvernance, de communication, de sécurité, de médiation et d'apprentissage, évalué à la fois au niveau national et dans les territoires.

Références bibliographiques

- Akindès, F. (dir.). (2011). Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence. Dakar: CODESRIA.
- Birch, S. (2011). Electoral Malpractice. Oxford: Oxford University Press.
- Birch, S., Daxecker, U., & Höglund, K. (2020). Electoral violence: An introduction. *Journal of Peace Research*, 57(1), 3–14. <https://doi.org/10.1177/0022343319889657>
- Bratton, M. (2008). Vote buying and violence in Nigerian election campaigns. *Electoral Studies*, 27(4), 621–632. <https://doi.org/10.1016/j.electstud.2008.04.013>
- Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77–101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp0630a>
- Catt, H., Ellis, A., Maley, M., Wall, A., & Wolf, P. (2014). Electoral Management Design: Revised Edition. Stockholm : International IDEA.
- Commission de la CEDEAO & Commission de l'Union africaine. (2025, 27 octobre). Joint ECOWAS–AU Preliminary Declaration: Côte d'Ivoire Presidential Election.
- Conseil constitutionnel de Côte d'Ivoire. (2025). Décision n° CI-2025-EP-007/04-11/CC/SG du 4 novembre 2025 portant proclamation des résultats définitifs de l'élection du Président de la République du 25 octobre 2025.
- Fischer, J. (2002). Electoral Conflict and Violence: A Strategy for Study and Prevention. Washington, DC: International Foundation for Electoral Systems.
- Fjelde, H., & Höglund, K. (2016). Electoral institutions and electoral violence in Sub-Saharan Africa. *British Journal of Political Science*, 46(2), 297–320. <https://doi.org/10.1017/S0007123414000179>
- Grimes, M. (2006). Organizing consent: The role of procedural fairness in political trust and compliance. *European Journal of Political Research*, 45(2), 285–315. <https://doi.org/10.1111/j.1475-6765.2006.00299.x>
- Höglund, K. (2009). Electoral violence in conflict-ridden societies: Concepts, causes, and consequences. *Terrorism and Political Violence*, 21(3), 412–427. <https://doi.org/10.1080/09546550902950290>
- Human Rights Watch. (2020, 2 décembre). Côte d'Ivoire : violences postélectorales et répression.

- Interpeace, Indigo Côte d'Ivoire, & SeeD. (2025). *État des lieux des dynamiques liées à la violence politique en Côte d'Ivoire : synthèse de cinq années de recherche à l'aide de la méthodologie SCORE (2020–2025)*. Genève/Abidjan: Interpeace.
- Koko, S. (2013). Understanding election-related violence in Africa: Patterns, causes, consequences and a framework for preventive action. *Journal of African Elections*, 12(3), 51–88.
- Levi, M., Sacks, A., & Tyler, T. R. (2009). Conceptualizing legitimacy, measuring legitimating beliefs. *American Behavioral Scientist*, 53(3), 354–375. <https://doi.org/10.1177/0002764209338797>
- Lund, M. S. (1996). *Preventing Violent Conflicts: A Strategy for Preventive Diplomacy*. Washington, DC: United States Institute of Peace Press.
- Mozaffar, S., & Schedler, A. (2002). The comparative study of electoral governance—Introduction. *International Political Science Review*, 23(1), 5–27. <https://doi.org/10.1177/0192512102023001001>
- Norris, P. (2014). *Why Electoral Integrity Matters*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ramsbotham, O., Woodhouse, T., & Miall, H. (2016). *Contemporary Conflict Resolution: The Prevention, Management and Transformation of Deadly Conflicts* (4e éd.). Cambridge: Polity Press.
- Suchman, M. C. (1995). Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571–610. <https://doi.org/10.2307/258788>
- Tyler, T. R. (2006). *Why People Obey the Law* (édition révisée). Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Zounmenou, D., & Lamin, A. R. (2011). Côte d'Ivoire's post-electoral crisis. *Journal of African Elections*, 10(2), 47–68.